



LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI

organise son

Concours de poésie

parrainé par la

SOCIÉTÉ DES POÈTES FRANÇAIS

du 15 mars au 15 septembre 2024

Prix LEMAIRE - DEHARVENG



Thème libre

Langue française ou langue picarde

Poésie classique, néoclassique ou libre, prose poétique, haïkus, tankas

Gratuit, il s'adresse aux adultes et aux jeunes poètes de 12 à 18 ans révolus

Remise des prix lors de la séance solennelle de la Société d'Émulation
le dimanche 8 décembre 2024 à 15h30 à l'hôtel de ville de Cambrai

Règlement détaillé sur le site de la Société d'Émulation ou envoyé sur demande

Les textes et les demandes de renseignements sont à adresser à

president@emulationcambrai.fr

ou à Monsieur le Président de la Société d'Émulation de Cambrai

Maison Falleur 39 rue Saint-Georges 59400 Cambrai



Règlement du Concours de Poésie de LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI

Parrainé par la SOCIÉTÉ DES POÈTES FRANÇAIS

Prix LEMAIRE - DEHARVENG

Du 15 mars au 15 septembre 2024



Article 1 : Sont appelés à participer à ce concours gratuit, les adultes et les jeunes poétesses et poètes de 12 à 18 ans, par candidatures individuelles, dans l'une des 3 catégories suivantes : Jeunesse en langue française, de 12 à 18 ans révolus ;

Adultes en langue française ;

Langue picarde.

Article 2 : Seront acceptés de 1 à 3 textes inédits portant un titre, en langue française ou en langue picarde, de 9 à 30 lignes chacun (titre et espaces compris). *Il est vivement rappelé de respecter les règles de grammaire, de conjugaison et d'orthographe sous peine de rejet de la candidature. L'écriture inclusive et le recours à l'intelligence artificielle sont proscrits.*

Article 3 : Tous les modes d'écriture poétique – classique, néoclassique, libre, prose poétique, haïkus (3 minimum), tankas (2 minimum) – sont acceptés. Le thème est libre, les traductions sont exclues.

Article 4 : Les poèmes sont à adresser par courriel, en pièces jointes, au format Word (Times New Roman taille 12) à president@emulationcambrai.fr ou en 3 exemplaires dactylographiés ou lisiblement manuscrits, uniquement au recto d'une feuille A4, par voie postale à Monsieur le Président de la Société d'Émulation de Cambrai - Maison Falleur - 39 rue Saint-Georges 59400 Cambrai, avant le 15/09/2024 minuit.

Article 5 : L'anonymat étant de rigueur, chaque auteur choisira sa **catégorie** et un **code (3 chiffres, 3 lettres)** qu'il portera en haut à droite sur chaque feuillet envoyé en PJ par courriel ou par voie postale. **Catégorie** et **code** seront impérativement reportés dans le corps du courriel

ou sur une feuille distincte par voie postale, avec les nom (en majuscules), prénom, date de naissance, adresse courriel et postale, numéro de téléphone de l'auteur et titre du ou des textes. Le secrétariat enregistrera séparément le ou les textes et les coordonnées de l'auteur, avec la catégorie et le code pour seuls liens. L'identité des auteurs sera révélée aux membres du jury lorsqu'ils auront terminé les évaluations et attribué les prix.

Article 6 : Le jury sera composé de 5 membres qui ne seront pas admis à concourir. Ses décisions seront sans appel. Dans chaque catégorie, le lauréat recevra un diplôme, un chèque et un ouvrage. Un livre sera également offert à chaque candidat.

Article 7 : Chaque participant est tenu au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, il doit s'assurer que la conservation et la diffusion de sa contribution ne constituent pas, notamment :

- Une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers (reproduction / représentation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, une marque, un modèle déposé, etc. sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits) ;
- Une atteinte au droit des personnes (atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité : droit à l'image, droit au nom, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures, etc.) ;
- Une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (apologie de crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, incitation à la violence, etc.).

Article 8 : Le palmarès sera adressé par courriel ou par voie postale à tous les participants durant la première quinzaine du mois de novembre. Les prix seront remis lors de la séance solennelle de la Société d'Émulation le dimanche 8 décembre 2024 à 15h30 à l'hôtel de ville de Cambrai.

Article 9 : Le poème primé du lauréat ainsi que les poèmes remarquables de la catégorie Jeunesse en langue française seront gracieusement présentés au Concours International de Poésie Jeunesse Francophone 2024-2025 de la Société des Poètes Français, sauf avis contraire exprimé par écrit des auteurs ou de leurs représentants légaux.

Article 10 : Le responsable du concours, seul destinataire des candidatures, se réserve le droit de publier les poèmes reçus avec le nom de l'auteur, primés ou non, sur tout support existant (recueil de poésie, revue et blog, presse, Facebook, etc.), sauf avis contraire exprimé par écrit des auteurs ou de leurs représentants légaux. Les écrits ne leur seront pas restitués.

Article 11 : Chaque lauréat aura le droit de se prévaloir de son prix, soit dans sa biobibliographie, soit par un avis apposé sur son œuvre, en indiquant :
« Lauréat du Prix de poésie LEMAIRE – DEHARVENG 2024 de la Société d'Émulation de Cambrai ».

Article 12 : La seule participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

president@emulationcambrai.fr

Ou à Monsieur le Président de la Société d'Émulation de Cambrai
Maison Falleur 39 rue Saint-Georges 59400 Cambrai